

# Woleu-Ntem/Département de l'Okano/District de Sam/Tournée parlementaire Le sénateur Bonjean Ntoughe Nkoumou dans sa circonscription électorale



Photo : ANS

Les auxiliaires de commandement du district de Sam venus écouter...



Photo : ANS

... le sénateur ici face aux chefs de cantons



Photo : ANS

Photo de famille avec les chefs du canton Doum.

## Synthèse de LNM

Libreville/Gabon

TIRANT profit de l'intersession parlementaire, le sénateur du département de l'Okano, Bonjean Ntoughe Nkoumou, s'est entretenu récemment avec les auxiliaires de commandement des quatre cantons que compte son siège électoral sur les travaux du parlement, mais également sur l'actualité politique du moment, tout en rappelant aux chefs le rôle qui leur assigné. "Vous êtes les représentants du pouvoir exécutif dans vos villages respectifs. A ce titre, vous devez défendre et respecter votre titre de chef. Il y a certains d'entre vous qui, la journée sont détracteurs de l'exécutif. Vous devriez être les premiers à le défendre car, c'est le pouvoir en place qui vous a confié de la mission de chef", a-t-il rappelé. Accompagné du premier vice-président du conseil départemental, Sylvestre Ebaré Ondo,

de son suppléant, Joseph Ewore Mebale, de l'attaché parlementaire, Séraphin Obame Eko, Bonjean Ntoughe Nkoumou a édifié les chefs sur quelques textes de loi votés à la dernière session, ayant un impact direct sur les préoccupations quotidiennes de la population. Il s'agit notamment du projet de loi modifiant et abrogeant certaines dispositions de la loi n°19/84, portant adoption de la première partie du Code civil. En sus, de la proposition de loi fixant les modalités de prise en charge des malades mentaux et de la protection de leurs droits en République gabonaise et celle fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et aux emplois supérieurs de l'Etat. Entre autres sujets évoqués également, le rôle et le fonctionnement du Conseil national de la démocratie, et la loi sur les partis politiques.

Décortiquant le contenu de différentes lois, Bonjean Ntoughe Nkoumou est revenu notamment sur le texte ren-



Photo : ANS

Les chefs du canton Lalara après la rencontre avec le sénateur Bonjean Ntoughe Nkoumou.

forçant la législation en matière de protection de la veuve et de l'orphelin, conformément au vœu du président de la République, Ali Bongo Ondimba en vue de tout mettre en œuvre pour que l'exclusion et les violations flagrantes des droits des personnes vulnérables dans leurs familles ne soient plus une réalité dans notre pays.

Quant à celle relative aux malades mentaux et à la protection de leurs droits, elle vise, comme il l'a expliqué, à créer un cadre légal approprié en matière de protection des personnes atteintes de maladies mentales en raison de leur vulnérabilité et de leur marginalisation, d'autant plus que les statistiques de santé au Gabon révèlent que les troubles liés

aux maladies mentales constituent un fléau social et de santé publique.

A cet effet, ce texte propose la création des centres spécialisés en santé mentale pour une meilleure prise en charge.

S'agissant de la proposition de loi fixant les quotas d'accès des femmes et des jeunes aux élections politiques et aux emplois supérieurs de l'Etat, l'orateur a informé que cette proposition de loi fait suite à la volonté du chef de l'Etat de voir les femmes et les jeunes participer davantage à la gestion de la chose publique. Elle consacre l'instauration d'un quota de 30% de candidatures au profit des femmes, et 20% pour les jeunes aux élections politiques. Le même principe a été étendu aux emplois supérieurs de l'Etat.

Notons que cette initiative a été saluée par les auxiliaires de commandement, qui ont indiqué que c'est la première fois, dans le département de l'Okano, depuis que le Sénat a été créé, que l'un de ses mem-

bres fait une tournée parlementaire chez eux. "Nous sommes agréablement surpris, c'est la première fois de voir un sénateur faire ce que vous avez entrepris. Depuis que le Sénat a été créé, nous n'avons pas vu un des trois sénateurs que nous avons eus auparavant faire une tournée même de prise de contact. Nous vous soutenons pour le développement du département", a indiqué le chef de canton d'Okala, Essono Eyeghe.

Du canton Doumandzou, Okala, Lalara et Doum, les habitants ont rappelé les préoccupations majeures : la question récurrente des éléphants qui dévastent les plantations, le manque de médaillon des chefs y compris leur tenue d'apparat, le braconnage, le mauvais état de la route, etc.

Le sénateur a rassuré ses interlocuteurs quant à sa volonté de transmettre ces doléances aux autorités compétentes en vue de trouver des solutions idoines.

## Département du Haut-Ntem/Minvoul

### Des fournitures scolaires à 300 élèves de l'école catholique de Mbounaneville



Photo : Joachim Nguema Zomo

Denis Nang-Beh remettant à la directrice de l'école le lot de fournitures.



Photo : Joachim Nguema Zomo

Vue partielle des fournitures scolaires offertes en don par le bienfaiteur.



Photo : Joachim Nguema Zomo

Pas moins de 300 enfants ont bénéficié de cet élan de solidarité.

## Joachim NGUEMA ZOMO

Minvoul/Gabon

PAS moins de 300 jeunes écoliers du regroupement de villages Mbounane ville, dans le canton Sossolo Ntem du département du Haut-Ntem, près de Minvoul, ont reçu dernièrement des fournitures scolaires composées de cahiers, de livres, de règles, de bics, de crayons et de rames de papiers. Il s'agit d'un acte généreux émanant de Denis Nang Beh, effectué au cours d'une sobre cérémonie en présence notamment de la directrice de l'établissement, Ella Ndoume, du président de

l'association des parents d'élèves, Patrice Ella Ngoua, ainsi que des parents.

Ayant pris la mesure des besoins des acteurs de cette école, Denis Nang-Beh a réagi positivement, à l'heure où les parents éprouvent d'énormes difficultés à pouvoir leur progéniture en fournitures scolaires consécutivement à la rentrée des classes.

Il a expliqué que son geste se situe en droite ligne de la politique du président de la République, qui ne cesse de prôner le partage et la solidarité de tous les instants pour que ceux des compatriotes qui le peuvent viennent en aide aux autres en situation



Photo : Joachim Nguema Zomo

Ayant pris la mesure des difficultés liées à la rentrée scolaire, Denis Nang Beh a consenti à venir en aide aux parents et à leurs enfants.

de détresse. "L'école étant le creuset du savoir où s'accroissent des connaissances, nous avons le devoir de participer à l'éclosion de nos enfants sur lesquels repose l'avenir du pays. Après avoir modestement apporté ma contribution, j'exhorte les jeunes élèves de Mbounaneville à s'affirmer davantage, car la nation a grandement besoin d'eux autant que d'autres de toutes les localités du territoire national", a-t-il déclaré.

Denis Nang Beh est allé bien au-delà de cet acte de générosité, annonçant qu'il se chargera également de s'acquitter des frais de coopérative pour alléger, un tant soit peu, les

charges des parents. Ces frais s'élèvent à 3 000 francs par tête à l'enseignement privé catholique et protestant. Cet élan de solidarité a été salué par l'ensemble des parents d'élèves présents à la cérémonie, qui ont imploré le Tout-Puissant pour qu'il comble le bienfaiteur de toutes ses grâces.

Denis Nang-Beh avait auparavant répondu favorablement à une sollicitation des habitants du regroupement de villages de Mbounaneville pour la rénovation de leur temple religieux qui tombait en ruines. Les travaux de rénovation effectués sur ce bâtiment lui donnent aujourd'hui fière allure.